



Congrès mondial
de la nature
de l'UICN
Abu Dhabi 2025

Première communication du Groupe de travail sur les motions

Congrès mondial de la nature de l'UICN 2025

26 mars 2025

Chers Membres,

Le Groupe de travail sur les motions (GTM) de l'UICN apprécie sincèrement les efforts de tous les Membres qui ont pu prendre le temps de préparer et de soumettre des motions pour examen lors du prochain Congrès mondial de la nature. Nous savons qu'il n'est pas facile d'élaborer un texte de manière inclusive, impliquant tous les organes de l'UICN et dans le cadre stipulé par les Statuts. Nous considérons le niveau élevé d'engagement dans ce processus, qui guide notre travail collectif, comme un succès pour les Membres et pour l'Union dans son ensemble. Nous reconnaissons et célébrons cet engagement solide et enthousiaste, et remercions sincèrement toutes les personnes impliquées.

Le processus des motions est un élément fondamental de la gouvernance de l'UICN et constitue un moyen par lequel les Membres définissent la politique générale de l'Union, influencent les priorités en matière de conservation et trouvent un soutien pour concrétiser leurs engagements. En soumettant, en discutant et en votant les motions qui, après adoption, deviennent des résolutions ou des recommandations, les Membres participent à ce processus unique et hautement démocratique. En définitive, toutes ces décisions, ainsi que le Programme de l'UICN 2026-2029, ouvrent la voie aux travaux de l'Union pour la prochaine période intersessions et soutiennent la réalisation de la mission de l'UICN.

Le GTM a notamment pour mandat de recevoir les motions présentées par les Membres et le Conseil et de déterminer si celles-ci sont conformes à l'objectif des motions, tel que défini à l'article 48*bis* des Statuts de l'UICN et des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, et répondent aux exigences énoncées à l'article 54 des Règles de procédure.

Conformément à l'article 49 des Règles de procédure, les Membres et le Conseil de l'UICN ont proposé des motions jusqu'à la date limite du 15 janvier 2025. À la suite de la présentation de 193 motions par les Membres et de 7 par



Le Conseil, nous avons examiné toutes les motions proposées lors de notre première réunion, du 10 au 15 mars 2025.

Les motions proposées couvraient tout un éventail de thèmes et de régions, y compris les huit transformations mondiales pour la nature et les personnes identifiées dans le projet de Programme 2026-2029, ainsi que les huit régions statutaires de l'UICN, bien que nous notions que l'Amérique du Nord et les Caraïbes et l'Europe occidentale étaient particulièrement bien représentées. Sur le plan thématique, nous avons noté qu'un grand nombre de motions abordaient des questions de politiques et de droit, et qu'une écrasante majorité avait une portée mondiale, plutôt que régionale, nationale ou locale.

Après examen minutieux de chacune des 200 motions soumises, nous en avons accepté 109, en avons fusionné 31 en 15, en avons renvoyé 10 pour intégration au Programme et en avons rejeté 50. Ces décisions, ainsi que la justification de chacune d'elles, sont annexées à la présente communication en tant qu'annexe I. Les 124 motions qui en résultent sont dès à présent publiées dans leur langue d'origine sur le site web du Congrès.

Dans l'application des critères de recevabilité à chacune des motions proposées ainsi qu'au moment de décider de leur admissibilité en vertu des Règles de procédure, nous avons pris toutes nos décisions par consensus. Nous avons identifié tous les conflits d'intérêts dans un document séparé, joint ici en annexe II, ainsi qu'au fur et à mesure de notre discussion des motions. En cas de conflit d'intérêts, les membres concernés du GTM se sont récusés de participer aux décisions concernant ces motions.

Les motions rejetées peuvent être regroupées en deux grandes catégories : (1) celles qui ne répondaient pas aux exigences en termes de contenu et (2) celles qui ne répondaient pas aux exigences en termes de processus et de format.

Parmi celles jugées comme ne pas répondant aux exigences en termes de contenu, à notre avis, beaucoup ne modifiaient pas ou ne faisait pas de proposition quant à la politique générale de l'UICN (article 54(a)i. des Règles de procédure), mais appelaient plutôt à soutenir des processus déjà en cours. Parmi celles-ci, plusieurs formulaient des demandes de nature opérationnelle, très prescriptives ou plus destinées à être abordées dans le cadre du Programme de l'UICN. Nous avons également constaté que de nombreuses motions formulaient des demandes très similaires à celles figurant dans des résolutions et recommandations précédemment adoptées (article 54(a)vi. des Règles de procédure) et que les nouveaux éléments qu'elles apportaient n'étaient pas fondamentalement différents de ceux déjà présents dans les politiques existantes de l'UICN. Enfin, nous avons constaté que plusieurs



motions formulaient des demandes très générales et étaient peu précises quant à ce qu'elles visaient à réaliser (article 54(a)iv. des Règles de procédure), tandis que d'autres étaient axées sur des questions locales ou nationales sans que les auteurs ne fournissent de preuves suffisantes que la question avait déjà été abordée au niveau local ou national (article 54(a)vii. des Règles de procédure).

En ce qui concerne le processus et le format, nous avons constaté que certaines des motions présentées ne répondaient pas aux exigences de coparrainage (articles 49, 49bis et 54(b)ix. des Règles de procédure) ou n'utilisaient pas le modèle approuvé par le Conseil (article 54(b)xii. des Règles de procédure).

Il est important de noter que pour chaque rejet, le GTM a réfléchi à la manière de renforcer et d'améliorer les lignes directrices et les processus futurs afin de mieux aider les Membres à soumettre des motions qui pourront être retenues. Notre objectif ultime est que vos propositions de politiques soient vues, discutées et présentées lors du Congrès.

Alors que nous passons à la prochaine étape du processus de motions, la discussion en ligne des motions acceptées et fusionnées qui débutera la semaine du 21 avril 2025, nous souhaitons encourager tous les Membres à continuer à participer activement au processus et à s'impliquer dans des délibérations de fond autour des motions, en vue de trouver un consensus sur les questions qui y sont abordées. Les Membres recevront des directives concernant la discussion en ligne, ainsi que l'appel à candidatures pour facilitateurs, dans les semaines à venir.

Nous restons disponibles pour vous soutenir tout au long du processus de motions et nous réjouissons de votre engagement actif et solide dans le travail de l'Union.

Respectueusement,

Le Groupe de travail sur les motions

Jon Paul Rodriguez (*président*)
Ana Di Pangrazio
Samad-John Smaranda
Jan Olov Westerberg

Maud Lelièvre (*vice-présidente*)
Brian Child
Kathryn Gwiazdon
Jessika Woroniak



Annexe I

Décisions du Groupe de travail sur les motions concernant la recevabilité des motions soumises pour le Congrès mondial de la nature 2025

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S001	Recognizing India's First Dugong Conservation Reserve	Accepté tel quel	
S002	IUCN assessments of critical issues pertaining to the status and trends of nature and natural resources	Accepté avec modifications	Après une analyse approfondie, le Groupe de travail sur les motions a décidé d'accepter cette motion avec quelques modifications du texte opérationnel, car il était préoccupé par les normes objectives permettant de déterminer des biais forts, et le délai imparti dans le dernier paragraphe était jugé trop prescriptif.
S003	OMNIBUS MOTION ON NATURE CRIME	Accepté avec modifications	Le Groupe de travail sur les motions a décidé d'accepter cette motion avec modifications. La plupart des changements ont été apportés pour clarifier et renforcer les paragraphes opérationnels conformément à la Règle 54(a) i., qui stipule que la motion doit uniquement spécifier les activités nécessaires à la mise en œuvre de la politique dans la mesure où cela est nécessaire. Le Groupe considère qu'une certaine flexibilité est justifiée, notamment pour le processus et le contenu d'une stratégie possible de l'IUCN sur les crimes contre la nature, ainsi que pour les opérations du Secrétariat. D'autres modifications ont été apportées au préambule et au titre.
S004	Archiving Resolutions and Recommendations and making IUCN policy more accessible	Accepté avec modifications	Après une analyse approfondie, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications proposées au préambule afin de clarifier l'objectif de l'archive et les critères d'archivage des Résolutions.
S005	IUCN policy on synthetic biology in relation to nature conservation	Accepté tel quel	
S006	Mobilising corporate, civil society and government support for high-integrity Nature Positive contributions aligned with the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework	Fusionner les motions S006 et S090	Le Groupe de travail sur les motions a reconnu des similitudes significatives entre ces motions et a recommandé aux auteurs de les fusionner afin de renforcer les paragraphes opérationnels et de préciser les objectifs à atteindre, conformément à la Règle 54(a) iv. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration manifesté par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la réaliser. Le Groupe accepte la fusion résultante intitulée "Définition d'un cadre robuste Nature Positive pour les entreprises, afin de mobiliser le soutien des entreprises, de la société civile et des gouvernements pour des contributions Nature Positive de haute intégrité alignées avec le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal", qui sera publiée sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S007	Fourth Global Bleaching Event: Urgent action to reduce the risk of catastrophic loss of the world's coral reefs	Accepté tel quel	
S008	Strengthening safe civic spaces to fulfill the Global Biodiversity Framework	Accepté tel quel	
S009	Retorno a la periodicidad anual de las reuniones Ordinarias y Técnicas del Convenio para la Conservación y Manejo de la Vicuña	Accepté avec modifications	Après une analyse approfondie, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications des paragraphes opérationnels afin de s'aligner avec la convention qui fait référence à la Commission plutôt qu'à ses groupes spécialisés.
S010	Strengthening Gender Equality and Addressing Gender-Based Violence in IUCN Conservation Projects: Enhancing Clarity, Transparency, and Financial Accountability	Fusionner les motions S010 et S111	Considérant le thème commun et les complémentarités entre ces motions, le Groupe de travail sur les motions a recommandé leur fusion et a demandé l'assistance des auteurs pour ce faire. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration manifesté par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible. Le Groupe accepte la motion fusionnée intitulée "Intégration de l'égalité des genres dans les politiques, programmes, actions et financements pour la biodiversité", qui sera publiée sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S011	Confirming the status of the Climate Crisis Commission	Accepté tel quel	
S012	Harnessing IUCN's power: driving synergy for Net Zero, Nature Positive, and a Just Energy Transition	Accepté avec modifications	Le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications apportées au titre, au préambule et au texte opérationnel afin de clarifier et rationaliser le texte, et de s'assurer que les demandes portent sur des initiatives plutôt que sur des traités qui n'existent pas encore.
S013	Task Force on exploring standardized genetic diversity assessments	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications. Le Groupe estime que le dernier paragraphe opérationnel, qui appelle à la mise en œuvre d'une Résolution en vigueur, est inutile, car cette action devrait déjà être en cours.

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S014	Strengthening the international legal framework to prevent and combat crimes that affect the environment	Fusionner les motions S014 et S116	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a estimé qu'il y avait un chevauchement considérable entre ces motions concernant les crimes qui affectent l'environnement. Par conséquent, le Groupe a recommandé de fusionner ces deux motions et a sollicité l'aide des auteurs pour le faire. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la réaliser. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante intitulée "Prévenir, combattre et renforcer la coopération internationale et l'assistance technique pour lutter contre les crimes environnementaux", qui sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S015	Increasing the participation of subnational governments across and through the Union	Accepté tel quel	
S016	Inscription de la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'UNESCO	Accepté tel quel	
S017	Improving tree planting practices - Planting the right tree in the right place for the right purpose	Accepté avec modifications	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans les paragraphes opérationnels afin de simplifier les demandes adressées au Secrétariat de l'UICN par l'intermédiaire du Directeur Général.
S018	Mobilising the role of wild animals in ecosystems as a climate solution	Accepté tel quel	
S019	Atténuer l'impact des catastrophes naturelles sur la faune sauvage par la mise en place de mesures spécifiques (prévention, secours, restauration)	Accepté tel quel	
S020	S'assurer du maintien et du déploiement d'un réseau d'aires protégées résilient et connecté dans un contexte de changement global	Rejetée	Conformément aux articles 54(a) i. et 54(a) vi. des Règles de procédure, une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'UICN, et non se contenter de reprendre le contenu de résolutions et recommandations adoptées précédemment. Malheureusement, le Groupe de travail sur les motions estime que les questions de connectivité et d'aires protégées en tant que solutions fondées sur la nature aux changements climatiques sont déjà prises en compte dans le Programme de l'UICN et dans les critères de la Liste verte des aires protégées et conservées. Le Groupe de travail sur les motions ne considère pas que votre motion propose ou modifie la politique générale de l'UICN. Nous avons donc le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne remplit pas les critères de recevabilité des Statuts de l'UICN.
S021	Pour un Pacte international relatif aux droits environnementaux	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions considère que les éléments du Pacte font déjà partie intégrante de la politique de l'UICN et se retrouvent dans de nombreuses résolutions de l'UICN, y compris celles citées dans le texte. Le Groupe de travail sur les motions considère que, si le nom du Pacte est nouveau, les éléments qu'il contient ne le sont pas. Nous avons le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité énoncés dans les articles 54(a) i. et 54(a) vi. des Règles de procédure, qui stipulent qu'une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'UICN et ne pas se contenter de reprendre le contenu de résolutions et recommandations précédemment adoptées.
S022	Springs under threat: mobilising urgent action for neglected freshwater systems	Accepté avec modifications	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications visant à clarifier le libellé des paragraphes opérationnels afin de diriger les demandes vers les instances appropriées.
S023	Pour une protection des glaciers et écosystèmes post-glaciaires	Accepté tel quel	
S024	Development of IUCN Guidelines to effectively control the commercial pet trade in terrestrial wildlife	Accepté tel quel	
S025	Promoting the Protection of Indigenous Languages	Fusionner les motions S025, S124 et S175	Le Groupe de travail sur les motions a constaté que les motions susmentionnées couvrent des sujets similaires et pourraient être fusionnées, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Le Groupe a recommandé que les auteurs se concentrent sur le thème commun des langues autochtones et leur a demandé de renforcer les liens entre les langues autochtones et la conservation. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la réaliser. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante intitulée "Reconnaître l'importance des langues autochtones, des savoirs et du patrimoine culturel dans la conservation de la biodiversité", avec des modifications mineures dans le préambule et les paragraphes opérationnels. La motion sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S026	Conservación de los Conocimientos, Usos y Lugares Tradicionales de la Geodiversidad	Transmettre au Programme	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a décidé de renvoyer la motion susmentionnée à l'examen du Programme conformément à la Règle 51. Le Groupe estime que ce thème est déjà abordé dans la Résolution 7.074, mais reconnaît que le sujet mérite une attention supplémentaire. En conséquence, il renvoie la question au Comité du Programme et des Politiques du Conseil pour son examen lors de la finalisation du projet de programme.
S027	Conservación de la integridad ambiental del Golfo San Matías en Argentina	Accepté tel quel	
S028	Strengthening the Linkages Between Zoonotic Risks & Conservation Efforts	Fusionner les motions S028, S030, S054 et S069	Le Groupe de travail sur les motions a constaté que les motions susmentionnées couvrent des sujets similaires et pourraient être fusionnées. Il a recommandé aux auteurs de fusionner ces quatre motions, soulignant la nécessité d'une motion simple, simplifiée et concise, et a demandé que les paragraphes opérationnels précisent les objectifs visés, conformément aux objectifs et aux capacités de l'UICN. Le Groupe de travail sur les motions apprécie sincèrement l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les auteurs et leur soutien tout au long du processus, reconnaissant la complexité de la tâche à accomplir et le temps limité dont ils disposent pour la mener à bien. Le Groupe de travail sur les motions accepte les arguments présentés par les auteurs et les motions fusionnées qui en résultent, intitulées « Advancing the One Health approach for biodiversity, health, and global cooperation » et « Implementation of One Health, from global to local », qui seront toutes deux publiées sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S029	Need for Urgent Conservation action to secure remaining population of Javan and Sumatran Rhino in Indonesia	Accepté tel quel	
S030	Advancing biodiversity outcomes through health sector partnerships	Fusionner les motions S028, S030, S054 et S069	Le Groupe de travail sur les motions a constaté que les motions susmentionnées couvrent des sujets similaires et pourraient être fusionnées. Il a recommandé aux auteurs de fusionner ces quatre motions, soulignant la nécessité d'une motion simple, simplifiée et concise, et a demandé que les paragraphes opérationnels précisent les objectifs visés, conformément aux objectifs et aux capacités de l'UICN. Le Groupe de travail sur les motions apprécie sincèrement l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les auteurs et leur soutien tout au long du processus, reconnaissant la complexité de la tâche à accomplir et le temps limité dont ils disposent pour la mener à bien. Le Groupe de travail sur les motions accepte les arguments présentés par les auteurs et les motions fusionnées qui en résultent, intitulées « Advancing the One Health approach for biodiversity, health, and global cooperation » et « Implementation of One Health, from global to local », qui seront toutes deux publiées sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S031	Intégrer le maintien et la reconquête des espèces de la faune et de la flore dans la création et la restauration du bâti	Accepté tel quel	
S032	Developing a policy on geoengineering	Accepté tel quel	
S033	Accelerating action for nature-positive, sustainable agriculture and food systems	Accepté avec modifications	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec quelques modifications dans le texte opérationnel afin de rediriger les demandes vers les instances appropriées de l'UICN.
S034	Establishment of a Marine Biodiversity Conservation Area in Macaronesia	Accepté tel quel	
S035	Accompagner l'atteinte de la cible 3 du Cadre Mondial de la Biodiversité	Fusionner les motions S035 et S067	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de ce sujet. Toutefois, le Groupe avait quelques inquiétudes sur la cohérence des aspects techniques et des arguments de chaque motion. Il a également constaté que les motions étaient complémentaires : l'une appelait à de meilleurs indicateurs pour démontrer l'efficacité de la protection et de la gestion des aires protégées et conservées (APC), et l'autre à des ressources afin d'évaluer l'efficacité de la gestion de ces APC. Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a décidé de fusionner ces motions. Ce faisant, il a rassemblé des éléments des deux motions et estime que la version finale corrige les redondances et les lacunes constatées dans les motions individuelles. La motion fusionnée, intitulée « Mobilizing resources and strengthening evaluation to ensure the effective management of Protected and Conserved Areas for global biodiversity goals », sera publiée sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S036	Developing a unified global definition of peatland and peat	Accepté tel quel	

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S037	Addressing the climate and biodiversity crises through fossil fuel supply-side measures and a just transition	Accepté tel quel	
S038	Big cat conservation: Connectivity, coexistence, coordination - an integrated, large-scale approach	Rejetée	<p>Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de la conservation des grands félins pour l'UICN, comme en témoigne les Résolutions passées (citées dans la soumission) et les travaux réalisés, y compris par le Groupe Spécialiste des Félines de la SSC. Cependant, le Groupe estime que la motion ne propose pas ni ne modifie la politique existante de l'UICN sur ce sujet, et qu'elle ne répond donc pas à la Règle 54(a) i.</p> <p>Nous regrettons donc de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN.</p>
S039	Stratégie mondiale de conservation de la haute mer basée sur les outils de gestion par zone, dont les aires marines protégées	Rejetée	<p>Reconnaissant l'importance du nouveau Traité de la haute mer (BBNJ par ses sigles en anglais) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine, et appréciant l'esprit ambitieux de la motion, le Groupe de travail sur les motions note que l'accord n'est pas encore entré en vigueur, et que les paragraphes opérationnels de cette motion préfigurent la manière dont la mise en œuvre se déroulera. En outre, le Groupe de travail sur les motions estime qu'un grand nombre des demandes formulées dans la motion dépassent le champ d'action de l'UICN et que leur mise en œuvre nécessiterait des ressources financières considérables.</p> <p>Le Groupe de travail sur les motions considère que la motion ne satisfait pas aux exigences des articles 54(a) ii. et 54(a) iii. des Règles de procédure, qui stipulent que les contributions demandées par la motion aux Membres et/ou aux composantes de l'UICN doivent être raisonnables et réalisables, et contenir des arguments techniquement solides et cohérents. Nous avons donc le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères de recevabilité des Statuts de l'UICN.</p>
S040	Identifying, reporting, monitoring and strengthening OECMs	Rejetée	<p>Conformément à la Règle 54(a) vi., les motions ne doivent pas simplement répéter le contenu des Résolutions et Recommandations précédemment adoptées. Malheureusement, après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions estime que la motion constitue un ajout progressif à un processus déjà en place et répète de larges sections de la Résolution WCC 2020 Res 080. Par conséquent, le Groupe ne considère pas qu'une motion soit nécessaire pour faire avancer ce processus.</p> <p>Nous regrettons donc de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN.</p>
S041	Legal frameworks to recognise and protect environmental human rights defenders	Rejetée	<p>Le Groupe de travail sur les motions estime que la motion répète le contenu de la Résolution WCC 2020 Res 115 et ne répond donc pas à la Règle 54(a) vi., qui stipule que les motions ne doivent pas simplement répéter le contenu des Résolutions et Recommandations précédemment adoptées.</p> <p>Nous regrettons donc de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN.</p>
S042	Restoring threatened species in the Arabian Peninsula and Sahelo-Saharan Regions	Accepté tel quel	
S043	Renforcement des connaissances et de la protection des écosystèmes de la zone mésopotamique océanique	Accepté tel quel	
S044	Mettre en place une gouvernance internationale pour la gestion des algues sargasses dans le bassin caribéen	Accepté tel quel	
S045	Rendre les droits de la nature opérationnels à travers leur mise en œuvre dans les territoires	Accepté tel quel	
S046	Développer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité des médias et journalistes généralistes	Accepté tel quel	
S047	Organization of a Global Youth Summit Prior to Each IUCN World Conservation Congress	Accepté tel quel	
S048	Urgent action to address the Asian wild pig crisis caused by African Swine Fever	Accepté tel quel	

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S049	Strengthening conservation efforts for fungi and invertebrates	Accepté tel quel	
S050	The role of rangers as essential planetary health workers	Fusionner les motions S050 et S114	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a recommandé de fusionner ces motions qui couvrent des sujets similaires, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante intitulée "Le rôle des gardes forestiers en tant que travailleurs essentiels pour la santé planétaire, en particulier pour atteindre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal", qui sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S051	Recognition of the Rights of Antarctica	Accepté avec modifications	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans le préambule et les paragraphes opérationnels, en déplaçant le paragraphe opérationnel 1 dans le préambule et en modifiant la séquence des paragraphes opérationnels restants.
S052	Upholding indigenous peoples and local communities' rights to sustainable use in the face of harmful national and international legislation.	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions apprécie le principe sous-jacent de la motion, car elle fait avancer les Résolutions existantes. Cependant, il note qu'il existe différentes voies pour obtenir des résultats similaires afin de s'opposer à des politiques contraires à la politique de l'UICN, telles que les pétitions au Conseil ou les lettres aux acteurs concernés. Le Groupe estime que cette motion ne répond pas aux Règles 54 (a) i., 54(a) iv., et 54(a) vi., qui stipulent respectivement qu'une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'UICN, être précise sur ce qu'elle vise à accomplir, et ne pas simplement répéter le contenu des Résolutions et Recommandations précédemment adoptées. Nous regrettons donc de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN.
S053	Definition and principles of the regenerative blue economy	Accepté avec modifications	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans les paragraphes opérationnels, afin d'améliorer la séquence des demandes : d'abord adopter la définition, puis la promouvoir.
S054	Elevating the profile of the One Health approach within, across and beyond IUCN	Fusionner les motions S028, S030, S054 et S069	Le Groupe de travail sur les motions a constaté que les motions susmentionnées couvrent des sujets similaires et pourraient être fusionnées. Il a recommandé aux auteurs de fusionner ces quatre motions, soulignant la nécessité d'une motion simple, simplifiée et concise, et a demandé que les paragraphes opérationnels précisent les objectifs visés, conformément aux objectifs et aux capacités de l'UICN. Le Groupe de travail sur les motions apprécie sincèrement l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les auteurs et leur soutien tout au long du processus, reconnaissant la complexité de la tâche à accomplir et le temps limité dont ils disposent pour la mener à bien. Le Groupe de travail sur les motions accepte les arguments présentés par les auteurs et les motions fusionnées qui en résultent, intitulées « Advancing the One Health approach for biodiversity, health, and global cooperation » et « Implementation of One Health, from global to local », qui seront toutes deux publiées sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S055	Alerte sur l'impact de l'activité aurifère en Amazonie	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance pour l'UICN d'aborder la question de l'exploitation aurifère en Amazonie. Cependant, le Groupe estime qu'il y a un manque de preuves concernant l'engagement avec les principales parties prenantes, ce qui ne satisfait pas aux exigences de l'article 54(a) vii. des Règles de procédure, qui stipule que ces preuves doivent être présentées au moment de la soumission. En outre, le Groupe de travail sur les motions s'inquiète de la solidité et de la cohérence des arguments, comme l'exige l'article 54(a)iii. Les faits présentés dans le préambule ne clarifient pas le raisonnement des paragraphes opérationnels, tels que la spécification de ces quatre États par rapport à tout autre État également impliqué dans l'exploitation minière de l'or dans la région. Par conséquent, nous regrettons de vous informer que la motion n'a pas été acceptée car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN.
S056	Advancing an Ethical Human-Ocean Relationship	Accepté avec modifications	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications mineures dans le texte opérationnel, afin d'inclure les gouvernements infranationaux dans la première demande et de nommer complètement les Commissions mentionnées dans le dernier paragraphe opérationnel.
S057	Maintaining, enhancing and restoring ecological integrity in conservation action	Transmettre au Programme	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a décidé de renvoyer la motion susmentionnée à l'examen du Programme conformément à la Règle 51. Le Groupe reconnaît l'importance de l'intégrité écologique pour l'UICN, comme en témoigne les politiques et programmes passés. En conséquence, le Groupe estime que les objectifs de cette motion peuvent être abordés par les mécanismes existants. Par conséquent, la motion sera renvoyée au Comité du Programme et des Politiques du Conseil pour son examen lors de la finalisation du projet de Programme.
S058	Implementing the Global Species Action Plan to catalyse and scale up species conservation actions	Transmettre au Programme	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance du Plan d'Action Mondial pour les Espèces pour l'UICN, comme en témoigne ses efforts de plaidoyer pour son utilisation en tant qu'outil de soutien à la mise en œuvre du KMGBF. En conséquence, le Groupe estime que les objectifs de cette motion peuvent être abordés par les mécanismes existants. La motion sera renvoyée au Comité du Programme et des Politiques du Conseil pour son examen lors de la finalisation du projet de Programme, conformément à la Règle 51.
S059	Ensuring conflict-sensitive conservation and protection of the environment in fragile and conflict situations	Accepté avec modifications	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans le préambule et les paragraphes opérationnels pour plus de clarté et de force.

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S060	Strengthening the care of live wild animals seized to fight against wildlife trafficking	Fusionner les motions S060 et S061	<p>Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a constaté un chevauchement considérable dans de nombreux aspects de ces motions, ainsi qu'une approche inégale et irrégulière dans les objectifs et les demandes de chaque motion. Cependant, le Groupe a estimé que les deux principaux sujets – le trafic et la saisie – se complétaient de telle manière qu'une fusion des motions renforcerait leur impact. Par conséquent, des éléments clés ont été extraits de chaque motion et l'ordre a été révisé afin de renforcer et clarifier l'objectif et le but global.</p> <p>La motion fusionnée résultante, intitulée "Lutter contre le trafic d'animaux sauvages et la saisie d'animaux sauvages vivants par le biais des soins, de la sensibilisation et de la formation", sera publiée sur le portail du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.</p>
S061	Strengthening the fight against wildlife trafficking through awareness-raising and training of all actors	Fusionner les motions S060 et S061	<p>Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a constaté un chevauchement considérable dans de nombreux aspects de ces motions, ainsi qu'une approche inégale et irrégulière dans les objectifs et les demandes de chaque motion. Cependant, le Groupe a estimé que les deux principaux sujets – le trafic et la saisie – se complétaient de telle manière qu'une fusion des motions renforcerait leur impact. Par conséquent, des éléments clés ont été extraits de chaque motion et l'ordre a été révisé afin de renforcer et clarifier l'objectif et le but global.</p> <p>La motion fusionnée résultante, intitulée "Lutter contre le trafic d'animaux sauvages et la saisie d'animaux sauvages vivants par le biais des soins, de la sensibilisation et de la formation", sera publiée sur le portail du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.</p>
S062	Defining nature for IUCN's future	Transmettre au Programme	<p>Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a décidé de renvoyer la motion susmentionnée à l'examen du Programme conformément à la Règle 51, estimant que le langage devrait être inclus dans le Programme pour garantir que les aspects biotiques et abiotiques de la nature y soient reflétés.</p>
S063	Identifying Key Geoheritage Areas for safeguarding geoheritage sites of global significance and move towards a holistic nature conservation	Rejetée	<p>Le Groupe de travail sur les motions soutient le travail en cours sur l'initiative des Zones Clés de Géohéritage et souhaite la voir aboutir. Cependant, un élément clé, les directives sur les Zones Clés de Géohéritage, que la motion demande à être appliquées, manque, et par conséquent, la motion ne respecte pas les exigences de la Règle 54(a) ii., qui stipule que les motions doivent contenir des arguments techniquement solides et cohérents.</p> <p>Nous avons donc le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN.</p>
S064	Nature knows no borders: transboundary cooperation in response to border walls	Rejetée	<p>Le Groupe de travail sur les motions reconnaît la gravité des dommages causés par les constructions de murs. Cependant, le Groupe estime que dans les sections opérationnelles, les demandes, en particulier les paragraphes opérationnels 3 et 4, ne répondent pas à la Règle 54(a) ii. (selon laquelle les contributions des composants de l'UICN doivent être raisonnables et réalisables) et à la Règle 54(a) v. (selon laquelle les motions doivent proposer des objectifs aspirants qui sont raisonnables), car il n'est pas clair ni raisonnable de demander aux Commissions de « concevoir des moyens de mise en œuvre » et de « concevoir des mécanismes financiers pour la compensation de la perte de capital naturel ».</p> <p>Nous avons donc le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN.</p>
S065	Renforcer et développer les forêts urbaines et périurbaines selon le standard des Solutions fondées sur la Nature de l'UICN	Accepté tel quel	
S066	Trails and conservation	Accepté tel quel	
S067	Mobiliser les moyens nécessaires aux exercices d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées et conservées	Fusionner les motions S035 et S067	<p>Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de ce sujet. Toutefois, le Groupe avait quelques inquiétudes sur la cohérence des aspects techniques et des arguments de chaque motion. Il a également constaté que les motions étaient complémentaires : l'une appelait à de meilleurs indicateurs pour démontrer l'efficacité de la protection et de la gestion des aires protégées et conservées (APC), et l'autre à des ressources afin d'évaluer l'efficacité de la gestion de ces APC. Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a décidé de fusionner ces motions. Ce faisant, il a rassemblé des éléments des deux motions et estime que la version finale corrige les redondances et les lacunes constatées dans les motions individuelles.</p> <p>La motion fusionnée, intitulée « Mobilizing resources and strengthening evaluation to ensure the effective management of Protected and Conserved Areas for global biodiversity goals », sera publiée sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.</p>
S068	Enhancing and Transforming the Management of Migratory and Straddling Marine Biodiversity	Rejetée	<p>Le Groupe de travail sur les motions apprécie l'esprit ambitieux de la motion et reconnaît les récents développements importants en matière de gouvernance internationale des océans. Cependant, le Groupe estime que les objectifs des paragraphes opérationnels dépassent le champ d'action et les capacités de l'UICN et sont déjà couverts par d'autres accords et organismes internationaux. De plus, les ressources nécessaires pour exécuter les tâches demandées par la motion sont bien au-delà de ce qui est disponible. Le Groupe considère que les contributions proposées demandées aux composants de l'UICN ne sont pas raisonnables ni réalisables, et par conséquent, la motion ne répond pas aux exigences des Règles 54(a) ii. et 54(a) v.</p>
S069	Mise en oeuvre d'Une seule santé, du local au global	Fusionner les motions S028, S030, S054 et S069	<p>Le Groupe de travail sur les motions a constaté que les motions susmentionnées couvrent des sujets similaires et pourraient être fusionnées. Il a recommandé aux auteurs de fusionner ces quatre motions, soulignant la nécessité d'une motion simple, simplifiée et concise, et a demandé que les paragraphes opérationnels précisent les objectifs visés, conformément aux objectifs et aux capacités de l'UICN.</p> <p>Le Groupe de travail sur les motions apprécie sincèrement l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les auteurs et leur soutien tout au long du processus, reconnaissant la complexité de la tâche à accomplir et le temps limité dont ils disposent pour la mener à bien. Le Groupe de travail sur les motions accepte les arguments présentés par les auteurs et les motions fusionnées qui en résultent, intitulées « Advancing the One Health approach for biodiversity, health, and global cooperation » et « Implementation of One Health, from global to local », qui seront toutes deux publiées sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.</p>
S070	Halting the chemical pollution by textile industries in the water bodies of Southern and South-eastern Asia	Rejetée	<p>Le Groupe de travail sur les motions a examiné attentivement cette motion et estime qu'elle manque de précision quant à ses objectifs, et que les contributions demandées dans la motion sont jugées déraisonnables, car elles dépassent le champ des compétences de l'UICN.</p> <p>Nous avons le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne respecte pas les critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN, en particulier les Règles 54(a) ii. et iv.</p>

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S071	Making groundwater visible	Rejetée	<p>Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de promouvoir la reconnaissance des écosystèmes d'eau douce. Cependant, dans sa forme actuelle, la motion ne satisfait pas à la Règle 54(a) iv. car elle n'est pas précise quant à ses objectifs - les paragraphes opérationnels ne sont adressés à aucune entité. De plus, les directives pour la soumission des motions et l'utilisation du modèle fourni n'ont pas été respectées, ce qui fait que la motion ne satisfait pas à la Règle 54(b) xii.</p> <p>Nous avons le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée pour ces raisons, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN.</p>
S072	Advancing and tracking global river conservation to meet biodiversity and climate goals	Accepté tel quel	
S073	Scaling Collaborative Action for Threatened Freshwater Fishes Through Ex Situ Conservation	Accepté tel quel	
S074	Advancing Citizen Science to Support and Democratize Conservation	Transmettre au Programme	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions a décidé de renvoyer la motion susmentionnée pour un examen par le Programme, conformément à la Règle 51. Le Groupe reconnaît l'importance de la science citoyenne pour l'UICN, comme en témoigne la politique et le Programme antérieurs. À ce titre, le Groupe estime que les objectifs de cette motion peuvent être abordés par les mécanismes existants. Par conséquent, la motion sera renvoyée au Comité du Programme et de la Politique du Conseil pour son examen dans le cadre de la finalisation du projet de Programme.
S075	ACTIVATING SUSTAINABLE MANAGEMENT OF INLAND FISHERIES	Accepté tel quel	
S076	Reconocer inequívocamente y apoyar eficazmente el papel crucial de conservación de los territorios de vida y de sus custodios: verdad y reconciliación (1/3)	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance du sujet de cette motion. Cependant, comme indiqué dans la soumission, le Groupe comprend que celle-ci doit être considérée conjointement avec les motions S077 et S078, et estime donc que les promoteurs de ces motions n'ont pas respecté le modèle approuvé par le Conseil, comme l'exige la Règle 54(b) xii. Nous avons le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN.
S077	Reconocer inequívocamente y apoyar eficazmente el papel crucial de conservación de los territorios de vida y de sus custodios: colaborar col CDB (2/3)	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance du sujet de cette motion. Cependant, comme indiqué dans la soumission, le Groupe comprend que celle-ci doit être considérée conjointement avec les motions S076 et S078, et estime donc que les promoteurs de ces motions n'ont pas respecté le modèle approuvé par le Conseil, comme l'exige la Règle 54(b) xii. Nous avons le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN.
S078	Reconocer inequívocamente y apoyar eficazmente el papel crucial de conservación de los territorios de vida y de sus custodios: Grupo de trabajo (3/3)	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance du sujet de cette motion. Cependant, comme indiqué dans la soumission, le Groupe comprend que celle-ci doit être considérée conjointement avec les motions S076 et S077, et estime donc que les promoteurs de ces motions n'ont pas respecté le modèle approuvé par le Conseil, comme l'exige la Règle 54(b) xii. Nous avons le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN.
S079	Conserving Temperate Native Grasslands for Conservation at Landscape Scale	Fusionner les motions S079 et S121	<p>Compte tenu des similitudes sur le sujet, le Groupe de Travail sur les Motions a recommandé aux auteurs de ces deux motions de les fusionner, en se basant sur la motion S121 et en conservant les éléments relatifs aux prairies tempérées indigènes.</p> <p>Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante, intitulée "Protection et restauration des prairies indigènes diversifiées", avec quelques modifications mineures dans le préambule et pour renforcer et clarifier les paragraphes opérationnels. La motion sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.</p>
S080	Protecting the Gulf of California (GC) World Heritage Sites of Mexico from industrialisation for liquefied natural gas (LNG) development	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de Travail sur les Motions accepte cette motion avec des modifications dans le paragraphe opératoire 5 afin de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans cette demande.
S081	Save seabirds from plastic pollution	Fusionner les motions S081 et S178	<p>Après mûre réflexion, le Groupe de Travail sur les Motions a décidé de fusionner ces motions qui couvrent des sujets similaires, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire.</p> <p>Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante, intitulée "Promouvoir des actions pour lutter contre la pollution plastique afin de protéger la santé humaine, la biodiversité et l'environnement naturel", qui sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.</p>
S082	Protecting Seamounts and Other Vulnerable Marine Ecosystems from Destructive Practices	Accepté tel quel	

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S083	Enhancing Youth Participation and Leadership in Conservation Actions	Rejetée	<p>Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de l'engagement des jeunes au sein de l'UICN. Cependant, le Groupe estime que les mécanismes proposés pour intégrer les jeunes dans les processus de gouvernance de l'UICN nécessitent des modifications statutaires. Les amendements aux Statuts sont régis par les Articles 104 à 106 et ne peuvent pas être abordés par une motion, qui ne peut proposer que des changements de politique générale pour l'UICN. De plus, le Groupe considère que certaines parties de la motion sont floues ou trop prescriptives.</p> <p>Par conséquent, nous avons le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN, en particulier les Règles 54(a) i., 54(a) iv. et 54(a) v.</p>
S084	Implementing an Aquascape approach to conservation of fresh and saline water ecosystems	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications visant à clarifier le langage dans les paragraphes opératoires afin d'orienter les demandes vers les instances appropriées.
S085	Nature Conservation Diplomacy: Integrating Conservation, Peace, and Security through International Cooperation	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans le préambule et les paragraphes opératoires pour plus de clarté et de force.
S086	Promouvoir les Parcs naturels régionaux ou infra-nationaux comme modèle pour atteindre l'objectif mondial de 30 % d'aires protégées et conservées d'ici 2030	Accepté tel quel	
S087	Strengthening planning for preserving biodiversity through the use of Longevity Conservation approaches	Accepté tel quel	
S088	Logistical and financial support for IUCN National, Regional and Interregional Committees	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît la pertinence du sujet et l'importance des préoccupations des Membres, mais estime que la motion dépasse le cadre des Statuts (Art. 71.b). De plus, le Groupe constate des incohérences entre le titre, les paragraphes opératoires et le mémoire explicatif. Le Groupe considère que les demandes présentées dans cette motion manquent de clarté et de précision, c'est pourquoi nous regrettons de vous informer qu'elle n'a pas été acceptée en raison de la règle 54(a) iv. Le Groupe invite le promoteur et les co-sponsors à explorer d'autres voies pour faire progresser cette question, telles que la discussion lors du Congrès de la Vision Stratégique à 20 ans.
S089	Strengthening the consideration of biodiversity in corporate supply chains	Rejetée	Conformément à la règle 54(a) iv., les motions doivent être précises quant à ce qu'elles cherchent à accomplir. Malheureusement, le Groupe de Travail sur les Motions estime que la motion est imprécise quant à ses objectifs, car les paragraphes opératoires sont assez larges et vagues, laissant une grande part à l'interprétation du lecteur. Par conséquent, nous regrettons de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne respecte pas les critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN, en particulier la règle 54(a) iv.
S090	Définir un cadre robuste pour l'approche "Positif pour la Nature"	Fusionner les motions S006 et S090	Le Groupe de travail sur les motions a reconnu des similitudes significatives entre ces motions et a recommandé aux auteurs de les fusionner afin de renforcer les paragraphes opérationnels et de préciser les objectifs à atteindre, conformément à la Règle 54(a) iv. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration manifesté par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la réaliser. Le Groupe accepte la fusion résultante intitulée "Définition d'un cadre robuste Nature Positive pour les entreprises, afin de mobiliser le soutien des entreprises, de la société civile et des gouvernements pour des contributions Nature Positive de haute intégrité alignées avec le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal", qui sera publiée sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S091	Enhancing Sustainable Tourism Practices through the Incorporation of Welfare Standards for Wild Animals in Captivity and in the Wild	Accepté tel quel	
S092	Urgent scaling up of investment in amphibian conservation needed to prevent further extinctions	Accepté avec modifications	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec de légères modifications au préambule et à la section opérationnelle afin de clarifier certains termes et références.
S093	Integrating biodiversity conservation in carbon pricing and trading programs for climate mitigation	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec de mineures modifications du préambule et de la section opérationnelle afin de clarifier certains termes et références.
S094	Régulation des impacts environnementaux du surtourisme	Fusionner les motions S094 et S148	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions a constaté que le sujet de ces deux motions se chevauche largement et qu'elles pourraient être fusionnées. Le Groupe de travail sur les motions a demandé l'aide des auteurs pour ce faire et a suggéré de souligner leur complémentarité tout en conservant leur esprit respectif et la perspective distincte des gouvernements subnationaux.
S094	Régulation des impacts environnementaux du surtourisme	Fusionner les motions S094 et S148	Le Groupe de travail sur les motions apprécie sincèrement l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les auteurs de ces motions et leur soutien dans ce processus, tout en reconnaissant la complexité de la tâche et le peu de temps disponible pour la mener à bien. Le Groupe de travail sur les motions accepte la motion fusionnée qui en résulte, intitulée « Regulating the Environmental Impacts of Overtourism and Promoting Sustainable Tourism Models for Biodiversity Protection », avec quelques changements mineurs dans le préambule et pour renforcer et clarifier les paragraphes opérationnels. La motion sera publiée sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S095	Maintenir l'aide publique au développement pour la préservation de la biodiversité transitant par la société civile en cas de crise géopolitique	Accepté tel quel	
S096	Promouvoir la libre évolution et les outils pour la pérenniser	Accepté avec modifications	Suite à un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans le premier paragraphe opérationnel afin d'inclure les commissions.
S097	Promoting IUCN's Freshwater Biodiversity Strategy, and its Science Tools	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de mettre en valeur la biodiversité des eaux douces, comme en témoignent les résolutions précédentes et les travaux en cours. Toutefois, le Groupe estime qu'une motion pour faire avancer ce travail n'est pas justifiée, car elle ne modifie ni n'ajoute à la politique existante, comme l'exige la règle 54(a) i. Nous regrettons donc de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne répondait pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'IUCN. Nous encourageons le proposant et les co-sponsors à recourir à d'autres voies existantes pour faire progresser cette question importante.
S098	Appeal for global prevention of propeller-inflicted deaths on endangered species	Accepté tel quel	
S099	Safeguarding biodiversity and human rights in energy transition mineral governance	Accepté tel quel	
S100	Actions to avert the extinction of Rice's whale (Balaenoptera ricei)	Accepté tel quel	
S101	Strengthening protective measures for protected areas against unsustainable tourism development	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions considère que les proposant ne présentent pas suffisamment de preuves d'un engagement suffisant avec les autorités locales sur cette question, ni d'une consultation adéquate avec les Membres, les membres des Commissions et d'autres parties prenantes de la région, comme l'exige la règle 54(a) vii. Nous regrettons donc de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'IUCN.
S102	Accelerating Equitable Youth Empowerment Across the Union	Accepté avec modifications	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions propose des modifications au paragraphe opératif 5, afin de recommander au Conseil d'établir un mécanisme de représentation des jeunes, dans le but de renforcer et clarifier son alignement avec les obligations statutaires.
S103	RECOGNIZING THE CRIME OF ECOCIDE TO PROTECT NATURE	Accepté tel quel	
S104	Enhancing Rights and Science-based decision-making for wolf conservation and protection	Fusionner les motions S104 et S182	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a décidé de fusionner ces motions qui couvrent des sujets similaires, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Compte tenu de la nature dynamique de la question et des derniers développements dans la législation européenne, le Groupe a recommandé que la motion consolidée tienne compte de ces éléments. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante, intitulée "Intégrer la science, les approches fondées sur les droits et la coexistence harmonieuse avec les stratégies de récupération écologique", qui sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S105	Investing in the knowledge of nature of future generations	Transmettre au Programme	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions a décidé de renvoyer la motion susmentionnée à l'examen du Programme, conformément à la règle 51. Le Groupe reconnaît l'importance de la connaissance de la nature pour les générations futures au sein de l'IUCN, comme en témoignent les politiques et programmes antérieurs. En conséquence, le Groupe considère que les objectifs de cette motion peuvent être abordés par les mécanismes existants. Par conséquent, la motion sera renvoyée au Comité du Programme et des Politiques du Conseil pour son examen lors de la finalisation du projet de Programme.
S106	Encourager les pratiques agroforestières et de mycorhization qui favorisent la biodiversité des sols	Accepté tel quel	
S107	Pour un cadre international de préservation des têtes de bassin versant et de renforcement de leur résilience face au changement climatique	Accepté tel quel	

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S108	Pour une gestion durable de la ressource en eau douce dans les atolls	Accepté tel quel	
S109	Prioritizing Wetlands Conservation and Restoration to Tackle the Dual Climate and Biodiversity Crises	Fusionner les motions S109 et S140	Le Groupe de travail sur les motions a constaté que les motions susmentionnées couvrent des sujets similaires et pourraient être fusionnées, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire.
S110	Declaración de interés en la Iniciativa Celebración de las Áreas Protegidas y Conservadas para Latinoamérica y El Caribe	Rejetée	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions estime que cette motion n'est pas précise quant à ses objectifs et ne respecte pas le modèle de soumission des motions, en l'absence d'actions dans les paragraphes opératifs, ce qui ne permet pas de répondre aux critères d'admissibilité énoncés dans les règles 54(a)iv et 54(b)xii. Nous regrettons donc de vous informer que la motion n'a pas été acceptée. Toutefois, le Groupe encourage les promoteurs à continuer d'explorer d'autres avenues pour accroître l'ampleur et l'audience de cette initiative parmi les différentes composantes de l'IUCN.
S111	Mainstreaming gender equality in biodiversity policies, programs, actions and funding	Fusionner les motions S010 et S111	Considérant le thème commun et les complémentarités entre ces motions, le Groupe de travail sur les motions a recommandé leur fusion et a demandé l'assistance des auteurs pour ce faire. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration manifesté par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible. Le Groupe accepte la motion fusionnée intitulée "Intégration de l'égalité des genres dans les politiques, programmes, actions et financements pour la biodiversité", qui sera publiée sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S112	Strengthening human-nature connectedness to advance transformative change for nature	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de la connexion entre l'humain et la nature pour l'IUCN, et note qu'il existe déjà des travaux en cours et actifs sur le sujet proposé dans cette motion (par exemple, NatureforAll), ainsi que des Résolutions actives, y compris celles mentionnées dans la motion elle-même. Nous regrettons donc de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas à la règle 54(a) i, qui stipule qu'une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'IUCN.
S113	Resolution on Soil Security	Accepté avec modifications	Le Groupe de travail sur les motions apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les promoteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la réaliser. Le Groupe accepte la motion fusionnée intitulée « Intégration de l'égalité des sexes dans les politiques, programmes, actions et financements liés à la biodiversité », qui sera publiée sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S114	Contributions of the ranger workforce to achieve the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework, in particular target 3	Fusionner les motions S050 et S114	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a recommandé de fusionner ces motions qui couvrent des sujets similaires, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire.
S115	Recognize and Strengthen the fundamental role of plant and fungal taxonomy and associated herbaria for the conservation of biodiversity, particularly in Southern countries	Accepté avec modifications	Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante intitulée "Le rôle des gardes forestiers en tant que travailleurs essentiels pour la santé planétaire, en particulier pour atteindre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal", qui sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S116	Preventing, combatting and strengthening international cooperation and technical assistance to address environmental crimes	Fusionner les motions S014 et S116	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans les paragraphes opératifs pour clarifier les destinataires des demandes.
S117	Supporting Climate Education as a Key Component of IUCN's Nature-Based Solutions (NbS)	Rejetée	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a estimé qu'il y avait un chevauchement considérable entre ces motions concernant les crimes qui affectent l'environnement. Par conséquent, le Groupe a recommandé de fusionner ces deux motions et a sollicité l'aide des auteurs pour le faire.
S118	Promoting the establishment of a global carbon credit accreditation and trading platform	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît que l'éducation est un élément central du travail de l'IUCN. Bien que le formulaire de soumission n'ait pas été correctement rempli, le Groupe a supposé que les deux derniers paragraphes préambule étaient destinés à constituer le texte opératif. Cependant, conformément aux Règles 54(a) i. et 54(a) iv., une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'IUCN et être précise quant à ce qu'elle cherche à accomplir. Malheureusement, le Groupe de travail estime que les demandes de cette motion ne modifient pas la politique de l'IUCN, car il s'agit d'un travail déjà mené par les Commissions, et la motion n'est pas précise quant à ce qu'elle cherche à accomplir.
S119	Support for the global upscaling of holistic landscape management and restoration (HLMR) for terrestrial and aquatic ecosystems	Rejetée	Nous regrettons donc de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne respecte pas les critères d'admissibilité dans les Statuts de l'IUCN, notamment ceux mentionnés dans les Règles ci-dessus.
			Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance du sujet de cette motion. Toutefois, le Groupe estime que les demandes formulées dans la motion constitueraient une duplication des efforts et des négociations internationales menées sous l'égide de la CCNUCC depuis plusieurs années pour développer et mettre en œuvre l'Article 6 de l'Accord de Paris, qui porte sur l'utilisation des marchés du carbone. En particulier, cela entrerait en conflit avec l'Article 6.4, qui a établi un nouveau mécanisme international de crédit carbone. Par conséquent, le Groupe considère que cette motion ne présente pas des arguments techniquement solides et cohérents comme l'exige la Règle 54(a) iii., et nous regrettons donc de vous informer que la motion n'a pas été acceptée.
			Le Groupe de travail sur les motions apprécie les approches holistiques de la conservation de la biodiversité, comme en témoignent les politiques et le Programme de l'IUCN. Toutefois, le Groupe estime que les partisans demandent de promouvoir un cadre ou une approche spécifique qui n'est pas clairement défini dans la motion soumise, et par conséquent, elle ne satisfait pas à la Règle 54(a) iii., qui stipule que les motions doivent contenir des arguments techniquement solides et cohérents.
			Nous regrettons de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'IUCN.

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S120	Regulate financing mechanisms based on biodiversity certificates and guarantee positive effects on nature	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications apportées aux paragraphes opératifs afin de clarifier les destinataires visés par les demandes.
S121	Protection et restauration des prairies naturelles diversifiées	Fusionner les motions S079 et S121	Compte tenu des similitudes sur le sujet, le Groupe de Travail sur les Motions a recommandé aux auteurs de ces deux motions de les fusionner, en se basant sur la motion S121 et en conservant les éléments relatifs aux prairies tempérées indigènes. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante, intitulée "Protection et restauration des prairies indigènes diversifiées", avec quelques modifications mineures dans le préambule et pour renforcer et clarifier les paragraphes opérationnels. La motion sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S122	Recognising and endorsing the Nanyuki Roadmap: advancing rights and equity in the implementation of Target 3+	Rejetée	Conformément à la règle 54(a) i., une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'UICN. Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions considère que les demandes formulées dans cette motion font déjà partie de la politique et des travaux existants de l'UICN. Le Groupe estime que les paragraphes opératifs distribuent les différentes zones de travail du Nanyuki Roadmap parmi les différentes parties prenantes de l'UICN, sans proposer ni modifier la politique de l'UICN. Nous regrettons donc de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne respecte pas les critères d'admissibilité énoncés dans les Statuts de l'UICN.
S123	Recognising, identifying and providing sustained political, technical and financial support for conservation in indigenous and traditional territories	Rejetée	Conformément à la règle 54(a) i., une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'UICN. Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions (GTM) estime que les demandes de cette motion font déjà partie de la politique et des travaux existants de l'UICN. La motion propose de renforcer un groupe de travail existant et de diffuser de manière équitable les lignes directrices existantes. Nous avons donc le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne satisfait pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN.
S124	Supporting and sharing indigenous peoples' traditional knowledge	Fusionner les motions S025, S124 et S175	Le Groupe de travail sur les motions a constaté que les motions susmentionnées couvrent des sujets similaires et pourraient être fusionnées, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Le Groupe a recommandé que les auteurs se concentrent sur le thème commun des langues autochtones et leur a demandé de renforcer les liens entre les langues autochtones et la conservation. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la réaliser. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante intitulée "Reconnaître l'importance des langues autochtones, des savoirs et du patrimoine culturel dans la conservation de la biodiversité", avec des modifications mineures dans le préambule et les paragraphes opérationnels. La motion sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S125	Conservation and Sustainable Management of Rangelands and Pastoralism	Accepté tel quel	
S126	Ensuring companies disclose and take action to minimise negative impacts on biodiversity in ways that will achieve the goals of the Global Biodiversity Framework	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte la motion avec des modifications visant à renforcer les paragraphes opératifs.
S127	Promoting the conservation and restoration of Latin American mangrove ecosystems through the Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD+) mechanism	Rejetée	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions note que certaines des tâches demandées dans cette motion sont déjà en cours, et qu'elle ne respecte donc pas la règle 54(a) i, en ce sens qu'elle ne modifie pas ou ne propose pas de nouvelle politique pour l'UICN. De plus, la motion accorde une attention considérable à l'Amérique latine, et le Groupe estime qu'il n'a pas été fourni suffisamment de preuves démontrant que la question a été consultée auprès des parties prenantes régionales concernées, ce qui ne respecte pas les exigences définies dans la règle 54(a) vii. Nous regrettons donc de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN.
S128	Accompagner la transformation de l'économie vers une économie de régénération	Accepté tel quel	
S129	Pour un Océan, Bien commun de l'Humanité	Accepté tel quel	
S130	Positioning Conservation Education as a Nature-Based Solution	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions a constaté que la motion ne bénéficie pas du co-parrainage d'au moins cinq autres Membres éligibles provenant d'au moins deux Régions. Nous avons le regret de vous informer que cette motion est rejetée, car elle ne répond pas à la règle 54(b) ix.
S131	Port State Measures Regarding Illegal, Unregulated, and Unreported (IUU) Fishing	Accepté tel quel	

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S132	Protection of biomes and ecosystems threatened by native vegetation conversion	Accepté tel quel	
S133	Recognition of the International Marine Protected Areas Congress as the global MPA community for effective marine biodiversity conservation organized by a host country, jointly with IUCN and WCPA	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît la valeur de ce Congrès particulier, qui est un événement important impliquant l'UICN et l'UICN WCPA. Cependant, le Groupe estime que la motion ne propose pas ni ne modifie la politique générale existante de l'UICN. Par conséquent, nous avons le regret de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN, en particulier à la règle 54(a) i.
S134	Preventing population impacts of wind energy facilities on bats	Accepté tel quel	
S135	Reaffirming IUCN commitment to sustainable use as a critical conservation tool	Rejetée	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions a estimé que cette motion ne répond pas aux règles 54(a) i. et 54(a) vi., qui stipulent qu'une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'UICN, et ne doit pas se contenter de répéter le contenu des Résolutions et Recommandations précédemment adoptées. Le Groupe considère que réaffirmer une politique existante n'est pas quelque chose de nouveau – en effet, l'utilisation durable est un aspect central de la politique et des travaux de l'UICN. Par conséquent, nous regrettons de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne modifie ni ne propose de nouveaux éléments à la politique générale de l'UICN, et ne répond donc pas aux critères d'admissibilité des Statuts de l'UICN.
S136	Préserver les sols forestiers et leur biodiversité	Accepté avec modifications	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications aux paragraphes opérationnels pour préciser les destinataires des demandes.
S137	Renforcer la protection de la posidonie en Méditerranée : législations, suivi et renforcement des capacités	Accepté tel quel	
S138	Reconocimiento y fortalecimiento del Corredor Biológico Transfronterizo del Oeste Ibérico como modelo de conectividad ecológica y desarrollo sostenible	Rejetée	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions considère que les Résolutions précédentes fournissent un cadre et une base pour faire progresser cette motion, et encourage les promoteurs à mobiliser les réseaux existants ainsi que le Directeur Général à cet égard. Nous regrettons de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car le Groupe estime que la motion ne répond pas aux règles 54(a) i. et 54(a) vi., qui stipulent qu'une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'UICN, et ne doit pas simplement répéter le contenu des Résolutions et Recommandations précédemment adoptées.
S139	Conservación integral de ecosistemas estratégicos: Selva Paranaense y Reservas Privadas	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de reconnaître la forêt du Parana comme une zone critique particulière pour la biodiversité. Cependant, les paragraphes opérationnels vont au-delà de cette reconnaissance et du champ d'action de l'UICN. Par exemple, le Groupe estime qu'il est déraisonnable de demander à l'UICN de garantir des ressources techniques et financières spécifiques, et considère donc que la motion ne répond pas à la règle 54(a) ii., qui exige que les contributions des composants de l'UICN soient raisonnables et réalisables. Nous regrettons donc de vous informer que la motion n'a pas été acceptée.
S140	Promoting the Freshwater Challenge	Fusionner les motions S109 et S140	Le Groupe de travail sur les motions a constaté que les motions susmentionnées couvrent des sujets similaires et pourraient être fusionnées, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante, intitulée "Prioriser la conservation et la restauration des zones humides pour résoudre les crises climatiques et de biodiversité", qui sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S141	Recognise and Support Community Stewardship of Natural Resources through Dedicated Funding	Accepté tel quel	
S142	The HIMEK Alliance proposal for mitigation of climate change in the Himalayas and the Mekong Region through forest land restoration and reduction in Emissions of Black Carbon and GHGs	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec un léger changement dans les paragraphes opérationnels afin de l'aligner avec la convention établie pour adresser les demandes à toute partie du Secrétariat de l'UICN.
S143	Reducing the impacts of forest biomass energy on climate and biodiversity	Accepté tel quel	
S144	Promotion of Collaborative Marine Spatial Planning and Sensitivity Maps for Sustainable Offshore Wind Energy Development	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications visant à renforcer et clarifier les paragraphes opérationnels.
S145	Strengthening Gibbon Conservation through Collaboration and Synergy	Accepté tel quel	

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S146	Estrategia global para la restauración de la oscuridad natural: protección de hábitats clave y mitigación de la contaminación lumínica	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications visant à renforcer et simplifier les paragraphes opérationnels.
S147	Promotion of the Right to a Clean, Healthy, and Sustainable Environment in Nature Conservation	Rejetée	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions considère que la Résolution Hawaïenne WCC 2016 Res 081 fournit les bases de la question soulevée par cette motion, le dernier paragraphe de cette Résolution confiant à la Commission mondiale du droit de l'environnement de l'IUCN la responsabilité de suivre et de soutenir cette question. De plus, le Groupe de travail rappelle que la Résolution 48/13 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2021) a été soutenue par une déclaration du Directeur général. Conformément à la règle 54(a) vi., les motions ne doivent pas simplement répéter le contenu des Résolutions et Recommandations précédemment adoptées. Malheureusement, le Groupe considère que la motion ne satisfait pas cette règle, et par conséquent les critères d'admissibilité des Statuts de l'IUCN. Le Groupe regrette de vous informer que la motion n'a pas été acceptée. Toutefois, les Membres sont invités à s'engager avec la Commission sur cette question.
S148	Promotion of sustainable tourism models to protect biodiversity and natural resources in areas with high tourism pressure	Fusionner les motions S094 et S148	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions a constaté que le sujet de ces deux motions se chevauche largement et qu'elles pourraient être fusionnées. Le Groupe de travail sur les motions a demandé l'aide des auteurs pour ce faire et a suggéré de souligner leur complémentarité tout en conservant leur esprit respectif et la perspective distincte des gouvernements subnationaux. Le Groupe de travail sur les motions apprécie sincèrement l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les auteurs de ces motions et leur soutien dans ce processus, tout en reconnaissant la complexité de la tâche et le peu de temps disponible pour la mener à bien. Le Groupe de travail sur les motions accepte la motion fusionnée qui en résulte, intitulée « Regulating the Environmental Impacts of Overtourism and Promoting Sustainable Tourism Models for Biodiversity Protection », avec quelques changements mineurs dans le préambule et pour renforcer et clarifier les paragraphes opérationnels. La motion sera publiée sur le site web du Congrès avec la liste des motions acceptées.
S149	Delivering Equitable Accountability and Means of Implementation for International Forest Protection Goals	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans les paragraphes opérationnels, afin d'établir une distinction claire entre les aspects techniques et politiques de la motion et de clarifier les rôles des différentes parties prenantes.
S150	Renforcer la prévention des risques associés aux bioagresseurs exotiques envahissants des forêts	Accepté tel quel	
S151	Antarctic and Southern Ocean Resolution	Transmettre au Programme	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importante base existante de politiques sur ce sujet et reconnaît que le travail sur l'Antarctique et l'Océan Austral est abordé dans le projet de Programme 2026-2029. Conformément à la règle 51, le Groupe décide de remettre cette motion au Comité du Programme et des Politiques du Conseil pour son examen lors de la finalisation du projet de Programme.
S152	Promotion of Social Inclusion and Universal Accessibility in IUCN Practices and in the Management of Natural Areas, Parks and Green Spaces	Accepté tel quel	
S153	Nature and Mental Health	Transmettre au Programme	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de la santé mentale et de la conservation de la nature pour l'IUCN, comme en témoignent les travaux passés et en cours au sein des Commissions et du Programme Nature 2030. Le Groupe considère donc que les objectifs de cette motion peuvent être abordés par le biais de mécanismes existants. La motion sera remise au Comité du Programme et des Politiques du Conseil pour son examen lors de la finalisation du projet de Programme, conformément à la règle 51.
S154	Advancing the Sustainable Management, Use and Trade of Wild Species	Fusionner les motions S154 et S165	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a décidé de fusionner ces motions qui couvrent des sujets similaires, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante, intitulée "Promouvoir la gestion durable, l'utilisation et le commerce des espèces sauvages", avec des modifications dans les paragraphes opérationnels pour clarifier les destinataires des demandes. La motion sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S155	Urgent action to prevent illegal succulent plant trade	Accepté tel quel	
S156	Establishing Mechanisms for Engagement with IUCN Members Involved in Armed Conflict, Wars, and Occupation	Accepté avec modifications	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications au préambule et aux paragraphes opérationnels afin d'apporter plus de clarté et de force.
S157	IUCN Knowledge Product Solvency through Voluntary, Member-facilitated Private-sector Engagement	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît la pertinence de cette question, mais considère que les demandes de cette motion pourraient être traitées par d'autres moyens et encourage le promoteur et les co-sponsors à explorer des voies alternatives pour faire avancer leurs préoccupations, telles que l'engagement avec le Partenariat de la Liste Rouge ou le Conseil de l'IUCN. Le Groupe estime que cette motion ne fait pas progresser la politique de conservation de la biodiversité de l'IUCN et regrette de vous informer que cette motion n'a pas été acceptée, car elle ne respecte pas les critères d'admissibilité des Statuts de l'IUCN, en particulier la règle 54(a) i., qui stipule qu'une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'IUCN.

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S158	Promotion of Strategic and Spatial Planning of Electric Grids to Minimize Impacts on Nature	Accepté avec modifications	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans les paragraphes opératifs afin de clarifier les demandes adressées aux différents acteurs et entités mentionnés dans la motion.
S159	Strengthening Business Engagement In Climate Adaptation For Preservation Of Biodiversity And Ecosystems	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance du sujet de cette motion, comme en témoignent le grand nombre de résolutions passées, les publications, l'engagement des Commissions, etc., ainsi que la reconnaissance du rôle du secteur privé dans les documents de position de l'IUCN. Cependant, conformément à la règle 54(a) i. et à la règle 54(a) vi., une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'IUCN, et ne doit pas simplement répéter le contenu des résolutions et recommandations précédemment adoptées. Malheureusement, après un examen approfondi, le Groupe ne considère pas que votre motion propose ou modifie la politique générale de l'IUCN. Nous avons le regret de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les règles 54(a) i. et 54(a) vi.
S160	Integrating Nature-based Education with traditional knowledge and sustainable practices for planetary health and well-being	Rejetée	Conformément à la règle 54(a) i. et à la règle 54(a) vi., une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'IUCN, et ne doit pas simplement répéter le contenu des résolutions et recommandations précédemment adoptées. Le Groupe sur les motions reconnaît que l'éducation est un élément essentiel du travail de l'IUCN, comme en témoigne l'existence de la Commission de l'éducation et de la communication et ses travaux en cours, ainsi que les résolutions WCC-2020-Res-062 et WCC-2016-Res-084. Le Groupe considère que les activités proposées dans la motion relèvent du mandat de la Commission. Nous avons le regret de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les règles 54(a) i. et 54(a) vi.
S161	Advancing the IUCN Green List of protected and conserved areas to enhance effective and equitable in situ conservation	Accepté tel quel	
S162	Promotion of National Social Participation Bodies for the Implementation of the Global Biodiversity Framework	Rejetée	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions estime que la motion n'est pas claire quant à ses objectifs ni à la manière dont l'IUCN pourrait y contribuer, ce qui empêche de satisfaire les critères définis dans les règles 54(a) i. et 54(a) iv. Par exemple, le concept de « Organismes Nationaux de Participation Sociale » n'est pas défini, et bénéficierait d'une définition formelle préalable avant de demander des étapes supplémentaires, comme le développement de lignes directrices à ce sujet. Nous avons donc le regret de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'IUCN.
S163	Planificación estratégica de las energías renovables; la conservación de la Naturaleza en el centro	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît que les récents développements du droit européen ont pu motiver la soumission de cette motion. Cependant, le Groupe estime que le sujet de la motion, la planification spatiale et les énergies renouvelables, ainsi que ses demandes, ne modifient ni ne proposent une nouvelle politique de l'IUCN, comme l'exige la règle 54(a) i. En ce qui concerne la demande du paragraphe 2d, le Groupe considère qu'elle peut être abordée par d'autres moyens au sein de l'IUCN, par exemple à travers la Commission mondiale des aires protégées, la Commission mondiale du droit de l'environnement, le Secrétariat ou le Conseil. Nous avons donc le regret de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les règles 54(a) i. et 54(a) iv.
S164	Updating the IUCN Policy on the Sustainable Use of Wild Living Resources	Accepté tel quel	
S165	Reinforcing IUCN's commitment to sustainable use for the conservation of aquatic wildlife	Fusionner les motions S154 et S165	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a décidé de fusionner ces motions qui couvrent des sujets similaires, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante, intitulée "Promouvoir la gestion durable, l'utilisation et le commerce des espèces sauvages", avec des modifications dans les paragraphes opérationnels pour clarifier les destinataires des demandes. La motion sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S166	Living in Harmony with Rivers Through the Rights of Nature and Ecocentric Law	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans le préambule et le paragraphe opératoire, en déplaçant le paragraphe opératoire 1 dans le préambule, en apportant de petites modifications éditoriales, ainsi que d'autres changements pour suivre la convention précédemment convenue consistant à demander des contributions aux Commissions de l'IUCN plutôt qu'à leurs groupes de travail ou groupes spécialisés.
S167	Gestión y restauración de áreas afectadas por monocultivos de eucaliptos en regiones fuera de su distribución natural	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec de petites modifications dans le paragraphe opératoire pour plus de précision dans les demandes.
S168	Emergency Action to Restore 80% of ecological integrity in Amazonia by 2030 preventing cascading tipping points	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans le préambule et les paragraphes opératoires afin d'aligner le langage avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
S169	Protection of mesopelagic ecosystem integrity	Accepté tel quel	
S170	Addressing the Direct Exploitation of Wild Species	Rejetée	Conformément aux Règles 54(a) i. et 54(a) vi., une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'IUCN et ne doit pas se contenter de répéter le contenu des Résolutions et Recommandations précédemment adoptées. Malheureusement, après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions a conclu que les demandes des quatre premiers paragraphes opératoires de la motion sont déjà couvertes par les travaux existants. De plus, le Groupe de travail estime que le paragraphe opératoire 5 est traité par la Résolution WCC-2020-Res-131. Nous regrettons de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne respecte pas les critères d'admissibilité énoncés dans les Règles 54(a) i. et 54(a) vi.

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S171	Affirming and endorsing safeguards for the rights of Indigenous Peoples as approved in the Kunming-Montreal Biodiversity Framework	Transmettre au Programme	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions a décidé de renvoyer la motion susmentionnée pour un examen dans le cadre du Programme, conformément à la Règle 51. Le Groupe de travail estime que les paragraphes opératoires 1 et 2 sont déjà pris en charge par l'UICN, mais que le paragraphe opératoire 3 mérite d'être examiné dans le Programme. Par conséquent, la motion sera renvoyée au Comité du Programme et des Politiques du Conseil pour qu'il l'examine lors de la finalisation du projet de Programme.
S172	Core Human Rights Principles for Private Conservation Organizations and Funders	Accepté tel quel	
S173	Conservation of the critically endangered scalloped hammerhead shark (<i>Sphyrna lewini</i>) and its look-a-like species the smooth hammerhead shark (<i>S. zygaena</i>) and great hammerhead (<i>S. mokaran</i>).	Accepté tel quel	
S174	Facilitating Synergistic Delivery of Multilateral Commitments on Conserving Coastal Ecosystems	Accepté tel quel	
S175	Enhancing the communication of conservation with IP & LCs: languages, visual tools and decision support	Fusionner les motions S025, S124 et S175	Le Groupe de travail sur les motions a constaté que les motions susmentionnées couvrent des sujets similaires et pourraient être fusionnées, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Le Groupe a recommandé que les auteurs se concentrent sur le thème commun des langues autochtones et leur a demandé de renforcer les liens entre les langues autochtones et la conservation. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la réaliser. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante intitulée "Reconnaître l'importance des langues autochtones, des savoirs et du patrimoine culturel dans la conservation de la biodiversité", avec des modifications mineures dans le préambule et les paragraphes opérationnels. La motion sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S176	Strengthening Mechanisms for Public Participation in Environmental Policymaking	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de ce sujet, comme en témoigne l'importante base de travaux existants sur cette question, mais estime que la motion n'apporte pas de nouveaux éléments aux politiques et programmes existants, tels que la Résolution WCC 2020 Res 051. Conformément aux Règles 54(a) i. et 54(a) vi., les motions doivent proposer ou modifier la politique générale de l'UICN, et ne doivent pas simplement répéter le contenu des Résolutions et Recommandations adoptées précédemment. Malheureusement, le Groupe de travail a conclu que la motion ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans ces règles, et par conséquent, la motion n'a pas été acceptée.
S177	A moratorium on genetically engineering wild species in natural ecosystems	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions note qu'il existe actuellement deux Résolutions actives sur ce sujet - 6.086 et 7.123 - qui fournissent un cadre pour la biologie de synthèse au sein de l'UICN. Cela a permis des discussions et des consultations inclusives et participatives, aboutissant à un projet de politique sur ce sujet, qui sera soumis à l'examen des Membres lors du prochain Congrès mondial de la conservation. À cet égard, le Groupe de travail estime qu'il y a un chevauchement important avec les Résolutions mentionnées ci-dessus et que, par conséquent, la motion ne satisfait pas à la Règle 54(a) vi, qui stipule que les motions ne doivent pas simplement répéter le contenu des Résolutions et Recommandations adoptées précédemment. Le Groupe de travail rejette la motion pour ces raisons, mais encourage le proposant et les co-sponsors à participer aux discussions en cours et futures sur ce sujet, y compris en préparation du Congrès.
S178	Advancing actions to combat plastic pollution to protect human and environmental health	Fusionner les motions S081 et S178	Après mûre réflexion, le Groupe de Travail sur les Motions a décidé de fusionner ces motions qui couvrent des sujets similaires, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante, intitulée "Promouvoir des actions pour lutter contre la pollution plastique afin de protéger la santé humaine, la biodiversité et l'environnement naturel", qui sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.
S179	Promoting hedgerows in agriculture to foster biodiversity, strengthen ecosystem resilience and mitigate climate change	Accepté tel quel	
S180	Developing a circular and sustainable bioeconomy for sustainable food and agriculture	Accepté tel quel	
S181	Democracia, Paz y Conservación	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance fondamentale de la démocratie, de la paix et de la conservation pour l'UICN, comme en témoignent notre fondation, nos politiques et nos programmes. Malheureusement, après un examen approfondi, le Groupe de travail a conclu que la motion ne respecte pas les Règles 54(a) ii. et 54(a) iv., qui stipulent que les contributions demandées dans la motion auprès des Membres et/ou des composantes de l'UICN doivent être raisonnables et réalisables, et que les motions doivent être précises quant à leurs objectifs. En effet, dans sa section opératoire, aucune action n'est adressée à une composante spécifique de l'UICN ni à une autre entité. Par conséquent, nous regrettons de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN.
S182	Promoción de la coexistencia entre actividades humanas y especies protegidas en Europa	Fusionner les motions S104 et S182	Après mûre réflexion, le Groupe de travail sur les motions a décidé de fusionner ces motions qui couvrent des sujets similaires, et a sollicité l'aide des auteurs pour ce faire. Compte tenu de la nature dynamique de la question et des derniers développements dans la législation européenne, le Groupe a recommandé que la motion consolidée tienne compte de ces éléments. Le Groupe apprécie sincèrement l'esprit de collaboration montré par les auteurs et leur soutien dans ce processus, reconnaissant la complexité de la tâche et le temps limité disponible pour la mener à bien. Le Groupe accepte la motion fusionnée résultante, intitulée "Intégrer la science, les approches fondées sur les droits et la coexistence harmonieuse avec les stratégies de récupération écologique", qui sera publiée sur le site Web du Congrès, accompagnée de la liste des motions acceptées.

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S183	Calling for a United Nations Decade of Island Resilience	Accepté tel quel	
S184	Recognising and Reporting Ecological Corridors	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'histoire solide de la connectivité écologique et des corridors au sein de l'UICN et considère que les demandes de cette motion peuvent déjà être avancées dans les cadres existants. En ce sens, la motion ne répond pas aux exigences des Règles 54(a) i. et 54(a) vi. Conformément aux Règles 54(a) i. et 54(a) vi., une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'UICN, et ne doit pas simplement répéter le contenu des Résolutions et Recommandations adoptées précédemment. Par conséquent, nous regrettons de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne satisfait pas aux critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN.
S185	Declaración sobre la urgente preservación de los humedales de alta montaña en Latinoamérica	Accepté tel quel	
S186	Primary Forests at the Next World Conservation Congress	Accepté tel quel	
S187	Conservation of clouded leopards (Neofelis nebulosa, Neofelis diardi) (IUCN VU) as a top priority umbrella species for south and southeast Asia	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans les paragraphes opérationnels afin de clarifier les destinataires des demandes.
S188	Opposing Harmful Bans on Products of Wild Harvested Species that are Abundant and Highly Regulated and Support Human Livelihoods, Ways of Life, and Biodiversity	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions constate que cette motion manque de clarté concernant les destinataires prévus des clauses opérationnelles, ne contient pas de demandes spécifiques et ne modifie pas la politique générale de l'UICN. Par conséquent, la motion ne respecte pas les Règles 54(a) i. et 54(a) iv., qui stipulent respectivement qu'une motion doit proposer ou modifier la politique générale de l'UICN, et être précise quant à ses objectifs. Nous regrettons donc de vous informer que votre motion n'a pas été acceptée, car elle ne respecte pas les critères d'admissibilité définis dans les Statuts de l'UICN.
S189	Effective Implementation of Ethics Across IUCN	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions considère que la mise en œuvre du mécanisme d'éthique, tel qu'exigé par la Résolution WCC-2012-Res-004, devrait être poursuivie. Toutefois, une motion sur ce sujet très important n'est pas nécessaire et le Groupe de travail invite le promoteur et les coparrains à envisager des mécanismes alternatifs, tels qu'une lettre adressée au Conseil et aux présidents des Commissions concernées. Le Groupe de travail estime que la motion ne respecte pas la Règle 54(a) vi., qui stipule que les motions ne se contentent pas de répéter le contenu des Résolutions et Recommandations précédemment adoptées, et regrette de vous informer que la motion n'a pas été acceptée sur cette base.
S190	Amplifying the role of businesses in achieving a nature positive world	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte la motion avec des modifications visant à renforcer et clarifier les paragraphes opératifs.
S191	Wild Plant Conservation to Ensure the Future of SIDS	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans les paragraphes opératifs afin d'aligner la conservation in situ et ex situ.
S192	Advancing biodiversity finance with a human-rights-based approach	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance des obstacles au financement équitable. Cependant, le Groupe estime que les paragraphes opératifs manquent de spécificité et de précision, comme l'exige la règle 54(a) iv., qui stipule que les motions doivent être précises quant à leurs objectifs. Nous regrettons donc de vous informer que la motion n'a pas été acceptée, car elle ne satisfait pas aux critères d'admissibilité énoncés dans les Statuts de l'UICN.
S193	"Gestión Sostenible del Turismo en Áreas Naturales Protegidas en El Salvador como Estrategia para Mitigar Impactos Ambientales y Sociales"	Transmettre au Programme	Après un examen approfondi, le Groupe de travail sur les motions a décidé de renvoyer la motion susmentionnée pour examen dans le cadre du Programme, conformément à la règle 51. Le Groupe reconnaît l'importance du tourisme durable pour l'UICN, comme en témoigne les travaux passés et en cours, y compris au sein des Commissions, notamment par le biais du TAPAS du WCPA. Le Groupe considère donc que les objectifs de cette motion peuvent être abordés par les mécanismes existants. La motion sera renvoyée au PPC pour examen lors de la finalisation du projet de Programme.
S194	Building sustainable judicial capacity development by strengthening the Global Judicial Institute on the Environment (GJIE)	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions considère que cette motion ne propose ni ne modifie la politique générale de l'UICN, et qu'il existe déjà plusieurs Résolutions abordant l'Institut judiciaire mondial pour l'environnement et son renforcement, telles que les Résolutions WCC-2016-Res-071 et WCC-2020-Res-037. De plus, les actions proposées constituent une continuation des travaux en cours du GJIE. Le Groupe conclut donc que la motion ne respecte pas les règles 54(a) i. et 54(a) vi., qui stipulent respectivement que les motions doivent proposer ou modifier la politique générale de l'UICN et ne doivent pas simplement répéter le contenu des Résolutions et Recommandations adoptées précédemment. Nous regrettons de vous informer que la motion n'a pas été acceptée sur cette base.
S195	Members are the Heart of IUCN: strengthening global conservation by strengthening the institutional governance of the world's oldest, largest international conservation organization	Accepté avec modifications	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance du sujet abordé. Cependant, il recommande d'accepter cette motion avec des modifications dans le préambule et les paragraphes opératifs afin d'en améliorer la clarté et de réduire le langage prescriptif.
S196	RECOGNIZING THE MODEL FOREST ACT TO ENHANCE FOREST PROTECTION, CONSERVATION, RESTORATION, AND SUSTAINABLE MANAGEMENT OF FORESTS	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans le préambule afin de reconnaître le rôle de la Commission mondiale du droit de l'environnement de l'UICN.

ID de motion	Titre (langue originale)	Décision	Justification (Traduction automatique à partir de l'anglais, la langue de travail du GTM)
S197	Setting area-based targets on scientific evidence and reversing historic injustices	Accepté tel quel	
S198	Scaling-up Indigenous leadership in the protection of biodiversity and the sacred	Accepté avec modifications	Après un examen attentif, le Groupe de travail sur les motions accepte cette motion avec des modifications dans les paragraphes opératifs afin de clarifier les destinataires des demandes.
S199	Mainstreaming mentorship for young ecological stewards to enhance conservation efforts	Accepté tel quel	
S200	Protecting the Sápmi forest: safeguarding biodiversity and Indigenous livelihoods	Rejetée	Le Groupe de travail sur les motions reconnaît l'importance de cette question. Cependant, le Groupe estime que les consultations internes avec les parties prenantes concernées n'ont pas été pleinement menées avant de soumettre cette question au Congrès mondial de la nature. Le Groupe de travail regrette de vous informer que cette motion n'a pas été acceptée, car elle ne répond pas aux exigences énoncées à la règle 54(a) vii., qui stipule que le proposant doit fournir ces informations au moment de la soumission.

Annexe II

Déclarations de conflits d'intérêts du groupe de travail sur les motions



1st meeting of the Motions Working Group
10 – 15 March 2025

Declaration of conflicts of interest

I, Jon Paul Rodríguez confirm that I have a conflict of interest with the motions listed below. I have therefore recused myself from engaging in the decisions pertaining these particular motions.

- (a) S002, IUCN assessments of critical issues pertaining to the status and trends of nature and natural resources
- (b) S009, Retorno a la periodicidad anual de las reuniones Ordinarias y Técnicas del Convenio para la Conservación y Manejo de la Vicuña
- (c) S084, Implementing an Aquascape approach to conservation of fresh and saline water ecosystems
- (d) S092, Urgent scaling up of investment in amphibian conservation needed to prevent further extinctions
- (e) S111, Mainstreaming gender equality in biodiversity policies, programs, actions and funding
- (f) S119, Support for the global upscaling of holistic landscape management and restoration (HLMR) for terrestrial and aquatic ecosystems
- (g) S168, Emergency Action to Restore 80% of ecological integrity in Amazonia by 2030 preventing cascading tipping points
- (h) S181, Democracia, Paz y Conservación
- (i) S186, Primary Forests at the Next World Conservation Congress

Signature:

Date: 9 March 2025



IUCN
World
Conservation
Congress
Abu Dhabi 2025

1st meeting of the Motions Working Group
10 – 15 March 2025

Declaration of conflicts of interest

I, **Maud Lelièvre** confirm that I have a conflict of interest with the motions listed below. I have therefore recused myself from engaging in the decisions pertaining these particular motions.

- (a) S044 - Mettre en place une gouvernance internationale pour la gestion des algues sargasses dans le bassin caribéen
- (b) S045 - Rendre les droits de la nature opérationnels à travers leur mise en œuvre dans les territoires
- (c) SO94 - Régulation des impacts environnementaux du surtourisme

Signature:

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lelièvre', written over the printed name.

Date: 5 of February, 2025





1st meeting of the Motions Working Group
10 – 15 March 2025

Declaration of conflicts of interest

I, **Maud Lelièvre** confirm that I have a conflict of interest with the motions listed below. I have therefore recused myself from engaging in the decisions pertaining these particular motions.

- (a) S044 - Mettre en place une gouvernance internationale pour la gestion des algues sargasses dans le bassin caribéen
- (b) S045 - Rendre les droits de la nature opérationnels à travers leur mise en œuvre dans les territoires
- (c) SO94 - Régulation des impacts environnementaux du surtourisme

- (d) S003 - OMNIBUS MOTION ON NATURE CRIME
- (e) S010 - Strengthening Gender Equality and Addressing Gender-Based Violence in IUCN Conservation Projects: Enhancing Clarity, Transparency, and Financial Accountability
- (f) S021 - Pour un Pacte international relatif aux droits environnementaux
- (g) S031 - Intégrer le maintien et la reconquête des espèces de la faune et de la flore dans la création et la restauration du bâti
- (h) S047 - Organization of a Global Youth Summit Prior to Each IUCN World Conservation Congress
- (i) S056 - Advancing an Ethical Human-Ocean Relationship
- (j) S058 - Implementing the Global Species Action Plan to catalyse and scale up species conservation actions
- (k) S060 - Strengthening the care of live wild animals seized to fight against wildlife trafficking
- (l) S061 - Strengthening the fight against wildlife trafficking through awareness-raising and training of all actors
- (m) S063 - Identifying Key Geoheritage Areas for safeguarding geoheritage sites of global significance and move towards a holistic nature conservation
- (n) S065 - Renforcer et développer les forêts urbaines et périurbaines selon le standard des Solutions fondées sur la Nature de l'UICN
- (o) S069 - Mise en œuvre d'Une seule santé, du local au global
- (p) S086 - Promouvoir les Parcs naturels régionaux ou infra-nationaux comme modèle pour atteindre l'objectif mondial de 30 % d'aires protégées et conservées d'ici 2030
- (q) S129 - Pour un Océan, Bien commun de l'Humanité



IUCN
World
Conservation
Congress
Abu Dhabi 2025

- (r) S145 - Strengthening Gibbon Conservation through Collaboration and Synergy
- (s) S148 - Promotion of sustainable tourism models to protect biodiversity and natural resources in areas with high tourism pressure
- (t) S174 - Facilitating Synergistic Delivery of Multilateral Commitments on Conserving Coastal Ecosystems
- (u) S178 - Advancing actions to combat plastic pollution to protect human and environmental health
- (v) S189 - Effective Implementation of Ethics Across IUCN
- (w) S177 - A moratorium on genetically engineering wild species in natural ecosystems.

Signature:

Date: 5 of February, 2025



**1st meeting of the Motions Working Group
10 – 15 March 2025**

Declaration of conflicts of interest

I, Ana Di Pangracio confirm that I have a conflict of interest with the motions listed below. I have therefore recused myself from engaging in the decisions pertaining to these particular motions.

- (a) S027 Conservación de la integridad ambiental del Golfo San Matías en Argentina
- (b) S185 Declaración Sobre La Urgente Preservación de Los Humedales de Alta Montaña En Latinoamérica
- (c) S009 Retorno a la periodicidad anual de las reuniones Ordinarias y Técnicas del Convenio para la Conservación y Manejo de la Vicuña
- (d) S099 Safeguarding biodiversity and human rights in energy transition mineral governance
- (e) S111 Mainstreaming gender equality in biodiversity policies, programs, actions and funding
- (f) S040 Identifying, reporting, monitoring and strengthening OECMs
- (g) S102 Accelerating Equitable Youth Empowerment Across the Union

Signature:



Date: 6 March 2025



1st meeting of the Motions Working Group
10 – 15 March 2025

Declaration of conflicts of interest

I, Brian Child confirm that I have a conflict of interest with the motions listed below. I have therefore recused myself from engaging in the decisions pertaining to these particular motions.

- (a) 009
- (b) 052
- (c) 135
- (d) 188
- (e)

Signature:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B Child", written over a horizontal line.

Date:

15 March 2025



1st meeting of the Motions Working Group
10 – 15 March 2025

Declaration of conflicts of interest

I, Samad John Smaranda confirm that I have a conflict of interest with the motions listed below. I have therefore recused myself from engaging in the decisions pertaining to these particular motions. ^{no}

- (a) ✓
- (b) ✓
- (c) ✓
- (d) ✓
- (e) ✓

Signature:

Date:

15.03.2025



1st meeting of the Motions Working Group
10 – 15 March 2025

Declaration of conflicts of interest

I, Kathryn Gwiazdon, Executive Director of IUCN NGO Center for Environmental Ethics and Law and Chair of the IUCN WCEL Ethics Specialist Group, confirm that I have a conflict of interest with the motions listed below. I have therefore recused myself from engaging in the decisions pertaining to these particular motions.

*unclear if recusal is required, will rely on past practice/rules re Secretariat, Commission, Specialist Group, or National/Regional Committee consultations re technical capabilities of the body.

- (a) S189 – Effective Implementation of Ethics Across IUCN – NGO is sponsor/cosponsor
- (b) S 195 – Members are the Heart of IUCN: strengthening global conservation by strengthening the institutional governance of the world's oldest, largest international conservation organization – NGO is sponsor/cosponsor
- (c) S198 – Scaling-up Indigenous Leadership In The Protection of Biodiversity and The Sacred – NGO is sponsor/cosponsor
- (d) S113 – Resolution on Soil Security – NGO is sponsor/cosponsor
- (e) S 056 – Advancing an Ethical Human-Ocean Relationship – IUCN WCEL Ethics Specialist Group (ESG) was consulted and supported motion
- (f) *S177 – A Moratorium On Genetically Engineering Wild Species In Natural Ecosystems – IUCN WCEL Ethics Specialist Group (ESG) was consulted re technical ability of ESG to satisfy operative paragraphs

Signature:

Date: 09 March 2025

+ S156 – Establishing Mechanisms
... Armed Conflict, War, +
Occupation

Kg 15 March 2025



1st meeting of the Motions Working Group
10 – 15 March 2025

Declaration of conflicts of interest

I, Jan Olov Vesterberg confirm that I have a conflict of interest with the motions listed below. I have therefore recused myself from engaging in the decisions pertaining these particular motions.

- (a) S200
- (b)
- (c)
- (d)
- (e)

Signature:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jan Olov Vesterberg".

Date:

2025-0315

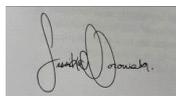
**1st meeting of the Motions Working Group
10 – 15 March 2025**

Declaration of conflicts of interest

I, Jessika Woroniak confirm that I have a conflict of interest with the motions listed below. I have therefore recused myself from engaging in the decisions pertaining these particular motions.

- (a) S112 Strengthening human-nature connectedness to advance transformative change for nature
- (b) S015 Increasing the participation of subnational governments across and through the Union
- (c) S190 Amplifying the role of businesses in achieving a nature positive world

 Recoverable Signature

X 

Jessika Woroniak
member of the Motions Working Group

Signature: Signed by: Woroniak, Jessika

Date: March 10, 2025